



COMMUNIQUE DE PRESSE

Interdiction des signes convictionnels à l'école :

« Déposées par le MR, des propositions de décret existent déjà et ont reçu un avis favorable du Conseil d'Etat »

Mercredi 14 juillet 2010

Suite aux déclarations de la Ministre de l'Education Marie-Dominique Simonet (cdH) quant au port du voile à l'école qui réclame « plus d'avis juridiques », le MR rappelle qu'il a déposé plusieurs propositions de décret en la matière... mais que l'Olivier refuse d'inscrire à l'ordre du jour au Parlement de la Communauté française.

*« Pour rappel, notre proposition de décret relative à l'interdiction du port de signes convictionnels pour les enseignants a d'ailleurs reçu un avis favorable et très fouillé du Conseil d'Etat qui indique que le texte est conforme aux valeurs de la Constitution tout comme de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Sans oublier que le Parlement de la Communauté française a déjà procédé à toute une série d'auditions sur le sujet. Bref, la Ministre dispose de tous les avis nécessaires pour se prononcer, mais le vrai problème est que la majorité est divisée sur la question. Or, la Convention européenne des Droits de l'Homme exige que, si interdiction il doit y avoir, celle-ci doit figurer dans un décret... L'apathie du Gouvernement de la Communauté française risque donc à nouveau de porter préjudice aux écoles et aux élèves », déplore **Françoise BERTIEAUX**, Chef de Groupe MR au Parlement de la Communauté française.*



Contact Presse : **Johanne Moyart**. Site Internet : www.mr-pcf.be

Courriel : j.moyart@mr-pcf.be